

28 NOV
2019

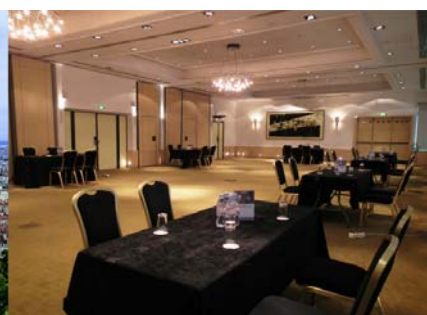
SOFITEL LYON BELLECOUR



DOSSIER EXPOSANT
CONTAMIN@LYON

**Quels sont les enjeux de la
maîtrise de la contamination ?**
Aspects particuliers, microbiologiques et chimiques

Contact commercial / Événementiel
Emilie OBERTI - emilie.oberti@aspec.fr / 01.44.74.67.00



Stand souhaité :

sous réserve de disponibilité

Stand confirmé :

cadre réservé à l'Aspec

COORDONNEES

SOCIÉTÉ (titulaire du stand) : _____

Adresse principale : _____

_____ CP : _____ Ville : _____

Pays : _____ Téléphone : _____

Site web : _____

Contact & Adresse de facturation (si différente) : _____

Adresse : _____

BP/CS : _____ CP : _____ Ville : _____

Pays : _____ N° TVA (*pays de l'UE sauf France*) _____

Contact principal pour la préparation de l'évènement : _____

Email: _____

Fonction : _____ Téléphone : _____

Contact des 2 personnes qui seront présentes sur stand

Responsable du stand : _____

Email: _____

Fonction : _____ Téléphone : _____

2^{ème} contact sur stand : _____

Email: _____

Fonction : _____ Téléphone : _____

Description de l'activité de votre société (pour diffusion sur web) :



300 caractères max espaces compris

VOTRE PACK EXPOSANT

Visibilité société sur le web et sur le programme

Accès aux conférences

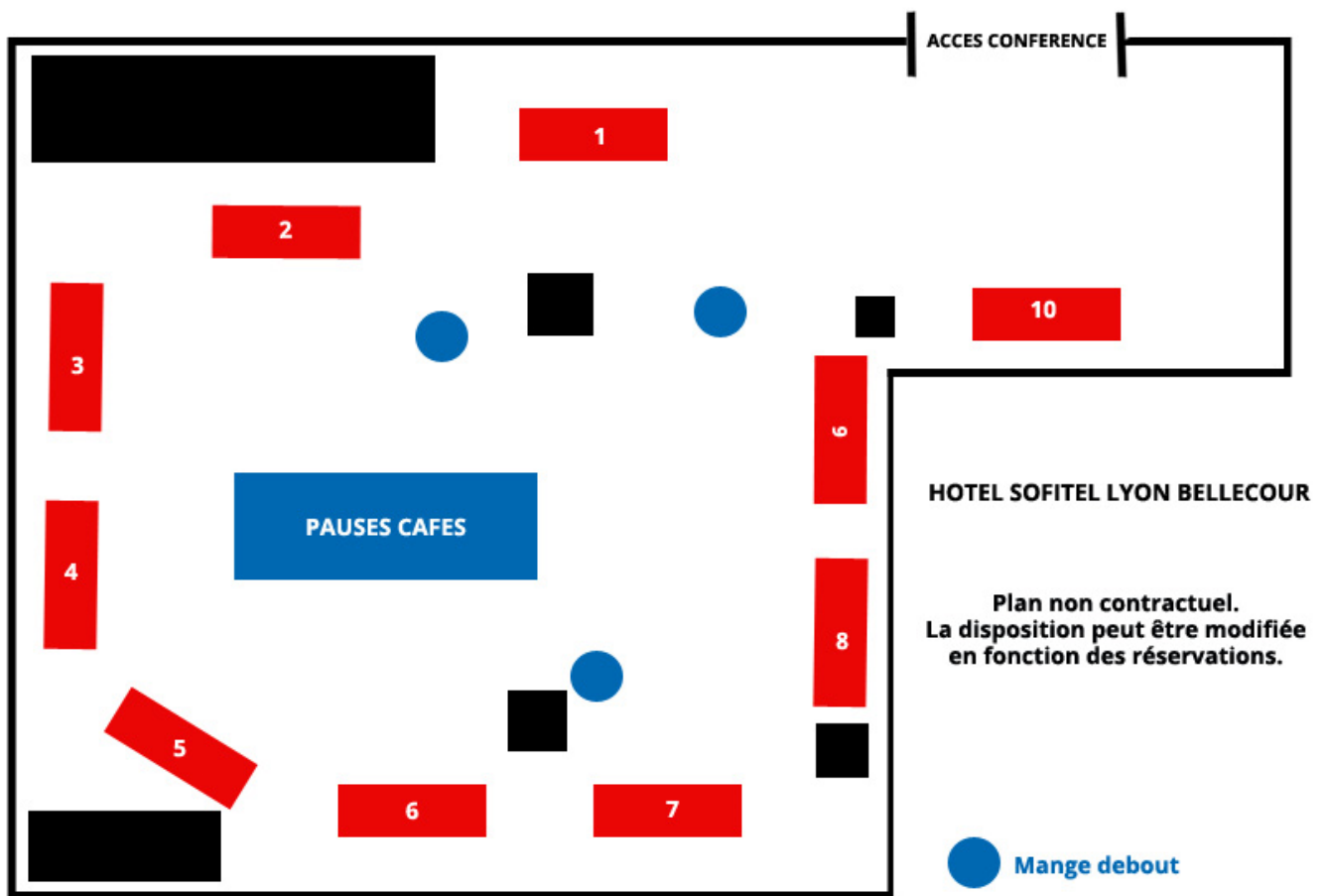
1 table rectangle avec 2 chaises

Cocktail déjeunatoire par un chef étoilé et pauses café (2 participants max par stand)

2 invitations clients utilisateurs

Liste des participants

IMPLANTATION



VOTRE COMMANDE

	Tarif adhérent	Tarif non adhérent
<input type="checkbox"/> PACK EXPOSANT	<input type="checkbox"/> 1900€ HT	<input type="checkbox"/> 2400€ HT
OPTIONS DE SPONSORING		
<input type="checkbox"/> Plaque société dans le sac (5 disponibilités)	<input type="checkbox"/> 500€ HT	
MONTANT TVA : (20%)		
MONTANT TOTAL A REGLER TTC		

REGLEMENT DE LA COMMANDE

Mode de règlement : 100 % à la commande

Par chèque : à l'ordre de l'Aspec, 64 rue Nationale 75013 Paris

Par virement bancaire (réf. **EVT-LYON2019**) : copie de l'ordre de virement à deborah.cohen@aspec.fr

Nos coordonnées bancaires :

IBAN FR76 3000 4028 3700 0102 4115 994 - **Code BIC / Swift** : BNPAFRPPAA

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Nom de l'événement: « **Contamin@Lyon 2019** »

Date: 28 novembre 2019 - **Lieu:** SOFITEL LYON BELLECOUR – 20 Quai du Docteur Gailleton – 69002 LYON

1. Organisation

L'événement est organisé par l'Aspec, 64 rue Nationale, 75013 Paris, ci-après dénommé l'« Organisateur ».

2. Objet

Ces conditions générales s'appliquent à l'Événement organisé par l'Organisateur. Elles décrivent les droits et obligations de l'Organisateur et de la société signataire, ci-après dénommée « l'Exposant » qui reconnaît et se conforme à ces conditions générales.

3. Participation

La signature du bon de commande constitue un **engagement ferme**.

Le présent tarif est soumis aux conditions générales. L'Exposant s'engage à les respecter, notamment en ce qui concerne les règlements de sécurité.

Les marchandises, produits ou services présentés doivent entrer dans la nomenclature des éléments admis à être exposés qui a été établie par l'Organisateur.

4. Annulation

Tout désistement doit être communiqué par l'Exposant par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'Aspec.

- Si le désistement intervient **avant le 1^{er}/09/2019, 50 %** du montant de la facture correspondant au bon de commande signé **seront dus à titre d'indemnité**.
- Si le désistement intervient **après le 1^{er}/09/2019, 100 %** du montant de la facture correspondant au bon de commande signé **seront dus à titre d'indemnité**.

Il en sera de même si l'organisateur a pu revendre la prestation (par ex. si l'organisateur a pu relouer l'emplacement réservé pour un stand) ou si l'Exposant n'utilise pas sa prestation (par ex, si l'Exposant n'a pas occupé son emplacement à l'ouverture de la manifestation).

Le défaut de paiement aux échéances prévues ne libère pas l'Exposant de ses engagements et en tout état de cause, dans ce cas, l'Organisateur se réserve la faculté de se libérer de tout engagement vis-à-vis de l'Exposant.

5. Assurance

L'Organisateur est responsable de l'événement civilement en sa qualité d'Organisateur. Cette responsabilité ne saurait s'étendre aux dommages causés par des tiers à l'Exposant. L'Exposant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. L'Exposant doit être couvert par une police d'assurance garantissant les matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors de l'événement. L'Organisateur peut, sur demande, mettre en contact l'Exposant avec son assureur pour cette prestation.

Déclare avoir pris connaissance des conditions de participation à l'exposition et réserver un stand avec les caractéristiques ci-dessus.

Fait à _____, le : __/__/____

Signature et cachet